

Le sénateur MacEachen: ... voter sur une motion qui, si elle est adoptée, aura pour effet de scinder ce projet de loi. Ce sera la décision de cette chambre et nous devons l'accepter. Ne créons pas de difficultés là où il n'y en a pas. C'est tout.

Je dis donc au ministre que, en affirmant que cette motion coulera le projet de loi, il crée une atmosphère de crise que les circonstances ne justifient pas. J'aimerais qu'il se calme jusqu'à ce que nous voyions les résultats du travail du comité. Mais, quoi que fasse le comité, le Sénat devra examiner de nouveau cette question.

Le sénateur Flynn: Je voudrais parler un peu du problème auquel le comité fait face et dire comment, à mon avis, il est tout à fait clair que cette motion vise à couler le projet de loi.

Le sénateur MacEachen a dit que le comité n'aura pas le choix: il devra scinder le projet de loi et présenter un rapport sur deux projets de loi. Imaginons, par exemple, que le premier projet de loi, la Partie I, revient sans amendement. Il porte le numéro C-103 et fait l'objet d'une recommandation du gouverneur en conseil.

Nous l'avons ici. Nous l'envoyons à la Chambre des communes en disant: «Nous avons examiné le projet de loi C-103 et le renvoyons maintenant...» je crois que nous devons dire avec amendements ou sans la Partie II. Si nous disons qu'un autre projet de loi s'en vient, la Chambre dira: «Qu'est-ce qui se passe? Nous avons envoyé un projet de loi comprenant deux parties et le Sénat nous en renvoie seulement une. L'autre suivra-t-elle?» Pour le gouvernement, ces deux parties sont liées. Par conséquent, si on conteste cette façon de procéder à la Chambre et si nous indiquons que le deuxième projet de loi suivra, la Chambre ne sera pas appelée à examiner cette partie seulement. De toute façon, ce n'est là qu'un problème.

Parlons maintenant du deuxième projet de loi. Quel numéro portera-t-il? C-103(B) ou C-103(A)?

Le sénateur MacEachen: Cela pose-t-il un problème?

Le sénateur Flynn: Ou un projet de loi «S-quelque chose»?

Le sénateur MacEachen: Cela pose-t-il un problème?

Le sénateur Flynn: Ce serait intéressant s'il s'appelait projet de loi «S-quelque chose». Il ne ferait pas l'objet d'une recommandation du gouverneur en conseil puisque celle-ci s'appliquerait au premier projet de loi.

Le sénateur MacEachen: Allons!

Le sénateur Flynn: C'est tellement évident!

Le sénateur MacEachen: Allons, sénateur Flynn!

Le sénateur Flynn: C'est annoncé. Vous avez qualifié de monstruosité une motion que j'ai présentée. La motion actuellement à l'étude est une monstruosité. La mesure a été pensée par un homme qui peut faire mieux, qui sait où il va. Il essaie de torpiller le projet de loi sans assumer la responsabilité de son geste. L'opposition s'est déjà prononcée à l'unanimité en faveur du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

● (1650)

Le sénateur MacEachen: Ne suscitez pas de crise lorsqu'il n'y en a pas.

Le sénateur Flynn: Est-ce que j'essaie de créer une crise?

Le sénateur MacEachen: Si vous en voulez absolument une, vous serez servi.

[Le sénateur Flynn.]

Le sénateur Flynn: Vous préparez le terrain pour en arriver là depuis très longtemps. Vous vous prévaliez de vos moyens d'une manière qui vous est bien caractéristique et que nous avons appris à connaître ces quatre dernières années. C'est évident.

Le sénateur MacEachen: Allons!

Le sénateur Flynn: Du point de vue de la forme, nous nous heurtons à une solution impossible à mettre en oeuvre. Vous n'avez même pas donné au comité la possibilité de se racheter en lui donnant seulement ordre de déterminer s'il peut diviser le projet de loi. Dès que vous donnez un ordre à un comité, il n'a pas le choix. Il doit faire rapport sur deux projets de lois quoi que nous n'en ayons pas reçu deux de la Chambre des communes et que nous ne puissions pas lui en renvoyer deux.

Le sénateur MacEachen: Pourquoi pas?

Le sénateur Flynn: C'est évident. Cela n'a jamais été fait et ne peut pas être fait.

Le sénateur Frith: Parce que la Chambre des communes nous dit quoi faire et que nous n'avons pas le choix?

Le sénateur Flynn: Il s'agit de mesures financières et vous savez parfaitement bien que nous ne pouvons pas...

Le sénateur Frith: Ainsi, la Chambre des communes nous dit comment faire notre travail, n'est-ce pas?

Le sénateur MacEachen: Je vous pose une question. Pouvez-vous me montrer où, dans le projet de loi C-103, des crédits sont alloués?

Le sénateur Frith: Où?

Le sénateur Flynn: Je suppose que s'il y a une recommandation...

Le sénateur Roblin: Il y est question de dépenses, c'est clair.

Le sénateur Flynn: ... du gouverneur en conseil, il s'agit d'une mesure financière. Il y a une recommandation...

Le sénateur MacEachen: Je n'ai pas demandé s'il y avait une recommandation. Je vous demande de me dire quelle portion des recettes publiques est affectée par le projet de loi C-103.

Le sénateur Flynn: Toutes les dépenses de l'Agence sont prévues dans le projet de loi.

Le sénateur MacEachen: Aucun montant n'est alloué.

Le sénateur Roblin: Comment cela?

Le sénateur Flynn: Mais il le faut...

Le sénateur MacEachen: Il n'y en a pas.

Le sénateur Flynn: Vous jouez avec les mots, vous ne m'aurez pas avec ces détails-là.

Le sénateur Corbin: Ces détails-là!

Le sénateur Flynn: Sénateur Corbin, Eymard G., vous voulez intervenir?

Le sénateur Corbin: Il s'agit d'une question fondamentale, et non pas de détails.

Le sénateur Flynn: Le projet de loi laisse supposer des dépenses nécessitant la recommandation du gouverneur en conseil. C'est écrit dans le projet de loi et vous savez très bien que l'Agence aura besoin d'argent.